



7 septembre 2026

Crise numérique dans l'académie de Toulouse : nouveau point de situation

La situation liée à la cyberattaque qui touche les services informatiques de l'académie de Toulouse demeure préoccupante. Nous partageons avec vous les dernières informations en provenance du Rectorat et du Ministère.

Pour rappel, le 19 août dernier, des hackers ont réussi à pénétrer dans les systèmes informatiques du Rectorat. À la suite de cette intrusion, l'accès à l'ensemble des applications numériques, y compris aux messageries professionnelles, a été interrompu.

Les services sont réactivés progressivement. L'accès à **Onde** est rétabli mais en mode dégradé. Un délai supplémentaire pour la saisie est accordé (c'est bien le moins que le Rectorat puisse faire).

Concernant la **messagerie professionnelle**, une campagne de changement de mot de passe va commencer cette semaine. Chaque agent recevra un courrier postal avec un code à usage unique. À la première connexion, il faudra réinitialiser le mot de passe via Mamamia.

La distribution de ces courriers sera organisée différemment selon les personnels :

- dans le 1er degré, les courriers seront adressés aux IEN, qui devront ensuite les transmettre aux directrices et directeurs des écoles de leur circonscription ;
- dans le 2nd degré, ils seront remis aux chefs d'établissement, chargés de les distribuer aux personnels concernés.

La réouverture définitive des messageries restera soumise à la validation de l'ANSSI une fois la procédure de réinitialisation effectuée.

La **paie de septembre** est assurée pour tous les personnels. Cependant, elle reprendra les éléments de la paie du mois d'août. Les éventuelles évolutions intervenues en septembre

(changement d'échelon, de grade ou de corps) ne pourront donc pas être intégrées immédiatement, ils feront l'objet d'une régularisation ultérieure.

Dans le 1er degré, les évaluations pourront commencer dès lundi prochain puisque les supports sont disponibles sous forme papier.

Dans le 2nd degré, en revanche, **les évaluations** sont reportées, leur passation nécessitant l'utilisation d'une application informatique actuellement inaccessible.

Dans les deux cas, la saisie des résultats ne pourra être effectuée qu'après le rétablissement des applications numériques.

À ce jour, **ni le Rectorat ni le ministère ne savent quelles données ont été volées**. Pour le **SNALC**, il est pour le moins paradoxal que l'administration nous ait demandé de ne pas utiliser des applications commerciales (WhatsApp, Google, etc.) parce qu'elles ne respectaient pas le RGPD, mais qu'elle se soit montré incapable de protéger nos données les plus sensibles. Nous rappelons que RGPD signifie "Règlement Général sur la Protection des Données"...

Pour **communiquer avec le rectorat et les DSDEN**, il faut passer par le téléphone. Des permanences ont été mises en place :

- Rectorat : 05 36 25 70 00 de 8h30 à 17h30
- DSDEN 09 : 05 67 76 52 09 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- DSDEN 12 : 05 67 76 54 12 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- DSDEN 31 : 05 36 25 70 00 de 8h30 à 17h30
- DSDEN 32 : 05 67 76 51 32 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- DSDEN 46 : 05 67 76 55 46 de 9h à 12h et de 14h à 17h
- DSDEN 65 : 05 67 76 56 65 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- DSDEN 81 : 05 67 76 57 81 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- DSDEN 82 : 05 36 25 71 82 du lundi au jeudi 8h30 à 12h et de 14h à 17, et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les **contractuels** dont le recrutement n'est pas reconduit et qui ont besoin d'une **attestation de fin de contrat** rencontrent actuellement des difficultés. Ces documents ne peuvent pas, pour le moment, être établis sur support papier, car les informations nécessaires à leur production restent inaccessibles. Des discussions sont engagées avec France Travail afin de trouver une solution et de permettre le déblocage de cette situation.

Pour le **SNALC**, le traitement et l'envoi de ces attestations doivent constituer une priorité, compte tenu des conséquences que leur absence peut avoir pour les personnels concernés.

Le Rectorat indique qu'un dispositif spécifique est actuellement en cours de déploiement afin de fournir aux **directrices et directeurs d'école** des solutions de connexion sécurisées

Mise à jour informatique à venir :

Les actions réalisées doivent être consignées de manière la plus simple et la plus allégée possible pendant la période de blocage. Lorsque les applications numériques seront de nouveau accessibles, le rattrapage de l'activité sera examiné en fonction des situations individuelles et au cas par cas.

Pour le **SNALC**, cette période exceptionnelle nécessitera un accompagnement spécifique afin d'éviter que la réouverture des outils numériques ne se traduise par une surcharge administrative excessive pour les personnels. Du temps de décharge supplémentaire devra être prévu pour les directrices et directeurs d'école. Cette surcharge de travail massive constatée chez les personnels administratifs, personnels de direction et directeurs d'école demande une reconnaissance autre que des remerciements ; le ministère a répondu se pencher sur la question...

Les personnels ont droit à une information claire et précise sur les données les concernant qui ont été dérobées. Il faudra également les accompagner.

Le **SNALC** s'inquiète de l'impact de ces attaques sur les élections professionnelles de décembre, pour lesquelles aucune réunion au Rectorat n'a encore eu lieu, et plus largement sur la communication avec les OS. Il s'étonne que le Rectorat n'a pas élargi la communication à toutes les organisations syndicales, même si elles ne siègent pas au CSA académique, pour permettre une meilleure communication envers les personnels.